



## PROCÈS-VERBAL

de la séance du jeudi 23 juin 2016, à la salle de la Maison de Ville à 18h00 heures, sous la présidence de **M. Dominique Pythoud, Président.**

Conseillers (ères) présents (tes)	41
Conseillers (ères) excusés (es)	9
Sièges vacants	0
Absents	0
Excusé(e)s : Mmes/MM :	BERNARD GRANGIER Laetitia, REY Laurent, RITHNER Claudia, BURGIN Françoise, DE ANGELIS Nicolas, GAXHERRI Avdullah, KRÄHENBÜHL Valérie, TRACHSEL Julien, NICATY Aude
Absent(e)s :	-
Scrutateurs :	BENKHETTAB Idriss, MAYAVANGWA Jacques
Secrétaire du Conseil :	PORCHET Michèle

Monsieur le Président : indique que le quorum est atteint, la séance peut débuter. Il salue les membres du Conseil communal ainsi que ceux de la Municipalité, le représentant de la presse et le public.

**Dans sa séance du 17 mai 2016, Le Bureau, à l'unanimité, a décidé de publier les rapports des Commissions sur le site internet de la Commune : [www.villeneuve.ch](http://www.villeneuve.ch). Les Conseillères et Conseillers ont reçu cette information lors du Conseil du 19 mai.**

**Dès lors, les rapports ne seront plus résumés par le secrétaire du Conseil communal, mais disponibles en version électronique pour les citoyens, au même titre que les ordres du jour, les procès-verbaux ainsi que les dépôts des Conseillers.**

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Assermentations et démissions
3. Procès-verbal de la séance du 19 mai 2016
4. Communications du Bureau
5. Dépôt du préavis suivant :  
03/2016 : Arrêté d'imposition pour l'année 2017
6. Rapport de la Commission de gestion sur la gestion 2015
7. Rapport des commissions sur l'examen du préavis suivant :  
01/2016 : Réfection de la route des Paquays et création d'un giratoire sous le viaduc
8. Réponse de la Municipalité aux postulats, motions et interpellations du Conseil communal :  
09/2016 : Interpellation de M. Aurélien Clerc « Vous avez dit « association de communes ? »  
10/2016 : Postulat de M. Dominique Paccard « Lutte contre le gaspillage d'énergie »

9. Dépôt des Conseillers

10. Communications de la Municipalité

11. Divers

## **1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. le Président : ouvre la discussion.

→ L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

## **2. ASSERMENTATIONS ET DEMISSIONS**

M. le Président : n'a reçu aucune demande.

→ Le Conseil communal compte 50 Conseillers.

## **3. PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 19 MAI 2016**

M. le Président : invite les Conseillers à faire part de leurs remarques. La discussion n'est pas demandée.

→ Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

## **4. COMMUNICATIONS DU BUREAU**

M. le Président : aimerait expliquer la raison pour laquelle les Conseillers ont trouvé les rapports du préavis 01/2016 sur leur siège. Si la Commission des finances a parfaitement fait son travail et rendu son rapport dans les temps, force est de constater que l'on ne peut pas en dire autant pour la Commission ad hoc. Cette dernière a en effet envoyé un rapport au Greffe lui demandant de réaliser la mise en page de son document. Bien que cela ne soit pas son travail, une secrétaire a donc commencé par retoucher ce document. Il fallait encore que le rapport soit signé par le Président et le rapporteur. Et là, malgré les nombreux appels du Greffe et de la secrétaire du Conseil, impossible d'obtenir ces 2 signatures dans les délais. Il rappelle que les rapports doivent être remis au plus tard le lundi midi de la semaine qui précède la séance du Conseil communal. A l'heure de mettre ces documents sous plis, le Bureau a donc pris la décision de ne pas les joindre aux autres documents relatifs à cette séance. C'est à la demande expresse de la Municipalité qu'il a finalement accepté de distribuer ces documents ce soir et de maintenir le point 7 de l'ordre du jour. S'il n'en avait tenu qu'à lui, il aurait simplement reporté le traitement de ces documents à la prochaine séance. En conclusion, il ne peut que demander fermement aux différentes Commissions qui étudient les préavis, de respecter impérativement les délais qu'il vient d'évoquer. Il s'agit simplement de respecter le travail du Greffe, de la secrétaire du Conseil et finalement des travaux du Conseil lui-même.

M. le Président : rappelle que les premiers membres des Commissions qui ne l'auraient pas encore déjà fait, doivent d'ici au 11 juillet, envoyer leurs feuilles de vacations afin que le paiement des jetons de présence puisse se faire lors de la séance du 1<sup>er</sup> septembre.

Monsieur le Président : indique que depuis la dernière séance, il n'a pas beaucoup été sollicité afin de représenter le Conseil :

1. Le 24 mai, il a participé à l'assemblée générale de la Société Immobilière de l'Eau-Froide. Les représentants des partis présents, ont appris à cette occasion l'imminence du début des travaux de rénovation prévus dans ces 2 bâtiments appartenant à la Commune et qui offrent à leurs locataires des loyers modérés.
2. Le 5 juin, un Bureau électoral très efficace a traité les 5 objets soumis au peuple ce jour-là ; les résultats ont été transmis à midi. Ils remercient les personnes présentes à cette oc-

casion.

M. le Président :

Aimerait transmettre un message aux Conseillères et Conseillers qui siègent pour la dernière fois ce soir, soit parce qu'ils quittent leur fonction, soit parce qu'ils n'ont pas été réélus. Il aimerait premièrement leur dire qu'il existe une vie en dehors de la politique et que finalement, chaque action citoyenne est de la politique. Pas besoin donc d'être actif au Conseil pour être actif au sein de la communauté. Il existe de multiples formes d'engagement et il espère que toutes et tous trouveront une façon de servir la Commune. Pour ceux qui n'ont pas été réélus, il aimerait simplement dire que la politique est une maîtresse capricieuse : elle ne récompense pas forcément les gens de la juste manière pour leur engagement et leur travail. Chacun sait au fond de lui-même, quelle est sa participation à la vie politique de la Commune. Il espère que c'est avec l'esprit serein et le sentiment du devoir accompli qu'ils quittent le Conseil ce soir, et peut-être de façon provisoire. Il adresse un grand merci et un grand bravo à toutes et à tous.

Il souhaite remercier toutes les personnes qui l'ont aidé dans cette tâche noble mais astreignante parfois, de Président du Conseil. Dans le désordre, le Bureau du Conseil, l'Huissier, le personnel du Greffe, le secrétaire municipal et son adjointe, le Bureau technique, la Municipalité ; il espère qu'il n'oublie personne.

Enfin, il aimerait adresser un message particulier à 2 personnes dans cette assemblée :

- le premier à la secrétaire du Conseil Michèle Porchet, qui a été pour le Bureau et pour lui, une personne ressource qui n'a ménagé ni son temps, ni ses efforts pour que tout « roule » pour le côté administratif mais aussi pour le côté de la convivialité et de la bonne humeur. Son travail et son soutien ont été une grande source de confiance durant toute cette année de présidence. Il ne peut que recommander aux Conseillers de lui renouveler leur confiance la semaine prochaine et pour longtemps encore.

- le second – même si un Président doit rester au-dessus des partis, il ne doit au moins pas passer au-dessus de l'amitié – s'adresse, non pas à un Socialiste, mais à un Radical de gauche comme il se définit lui-même ; Radical éclairé, comme il aime parfois le taquiner: M. Reynold MOTTIER. Celui-ci a décidé de prendre une retraite bien méritée à un âge plus que respectable. Acteur incontournable de ce Conseil, ce collègue au verbe haut et fort, a marqué de sa présence les Commissions de naturalisation et d'intégration qu'il a présidées avec brio et passion. Il aimerait lui offrir un jeu de 1000 questions et réponses sur le Canton de Vaud. Après avoir questionné pendant plus de 10 ans les candidats à la naturalisation, il pourra ainsi pendant sa retraite politique, vérifier que ses connaissances à ce sujet n'ont pas pris un pli. Il souhaite à son ami, une belle et heureuse retraite.

## **5. DEPÔT DU PREAVIS SUIVANT :**

### **03/2016 : Arrêté d'imposition pour l'année 2017**

M. Michel OGUEY, Municipal : le statu quo par rapport à l'année 2016 est proposé par la Municipalité, soit 69 points.

→ le préavis est confié à la Commission des finances pour traitement.

## **6. RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION SUR LA GESTION 2015**

M. Alexandre LACHAT, Rapporteur de la Commission de gestion : procède à la lecture de son document qui sera prochainement disponible sur le site internet de la Commune.

Monsieur le Président : propose de procéder chapitre par chapitre puisque l'art. 101 prévoit de voter séparément les comptes et la gestion.

- Chapitre 1, Administration générale : la discussion n'est pas demandée
- Chapitre 2, Finances : la discussion n'est pas demandée

- Chapitre 3, Domaines et bâtiments : la discussion n'est pas demandée
- Chapitre 4, Travaux : la discussion n'est pas demandée
- Chapitre 5, Formation & jeunesse et culte : la discussion n'est pas demandée
- Chapitre 6, Police : la discussion n'est pas demandée
- Chapitre 7, Services sociaux : la discussion n'est pas demandée
- Chapitre 8, Services industriels : la discussion n'est pas demandée
- Bilan, dont les engagements conditionnels, le tableau des charges par nature et le tableau des revenus par nature : la discussion n'est pas demandée.

M. le Président : clôt la discussion sur les comptes 2015 et ouvre la discussion sur le rapport de la Commission de gestion concernant la gestion de la Municipalité.

M. Pierre GUIGNARD, Conseiller communal : est déçu par la réponse donnée à la Commission de gestion par rapport à la Fondation Berger, question N° 18. Il ne pense pas que la Commission a fait preuve d'une curiosité malsaine en se renseignant sur le nombre d'habitants ayant eu recours à un soutien financier. Historiquement, au décès de M. François Berger, il y a environ 15 ans, la Commune – et non pas la Fondation – a hérité d'1 ou 2 parcelles dans le Bourg ainsi que de l'immeuble de la Grand'Rue 55. Sa mission était de créer un home pour personnes âgées ou tout au moins, d'en attribuer les bénéfices aux personnes âgées. La Municipalité de l'époque n'a pas souhaité gérer un EMS, donc prit le parti de créer une fondation. Le Conseil est donc intéressé moralement à savoir ce que la Municipalité fait de l'argent dont les bénéficiaires doivent être consacrés aux personnes âgées. Il s'étonne donc du contenu et de la sécheresse de la réponse municipale, mais aussi du fait que cet immeuble – grand et bien situé – ne rapporte que CHF 5'230.-/année. Il aimerait donc savoir ce qui est fait des revenus de cet immeuble.

Mme Corinne INGOLD, Municipale : pense que formellement - comme il s'agit d'une fondation - ceci ne relève pas de la compétence de la Commission de gestion. Elle explique que dans les statuts de la Fondation Berger, les revenus locatifs peuvent être utilisés par la Fondation et distribués à des personnes âgées de la Commune qui en ont besoin. Ceci est déjà assez restrictif. Deux sociétés reçoivent annuellement des subventions : L'Age d'Or et les Aînés de Villeneuve. En cas de demandes individuelles – pour des lunettes, appareils auditifs, factures en souffrance etc... un soutien financier est accordé en remplissant certains critères. Soit dit en passant, la Fondation regrette qu'il n'y ait pas plus de demandes malgré plusieurs rappels dans le Villeneuve Actualités, des informations auprès des médecins, des dentistes, des services sociaux et autres entités à Villeneuve. Elle réitère que les statuts sont rigides ; bien que cela s'avère limite, la Commune donne aussi des subventions à Pro Senectute. Elle est à disposition pour toute proposition qui respecte les statuts et c'est volontiers qu'elle sera prise en compte.

M. Pierre GUIGNARD, Conseiller communal : relève que ce n'est pas fréquent d'avoir de l'argent et de ne pas savoir qu'en faire. Il revient néanmoins sur l'idée de départ, soit la création d'un EMS. Il doit sans doute y avoir un nombre certain de personnes qui doivent entrer dans des EMS hors de la Commune, et qui ont sans doute pour certaines d'entre-elles, des difficultés à payer étant donné les tarifs pratiqués, qui sont de plus en plus importants. Pourquoi ne pas proposer ces fonds à ces personnes en difficulté financière, par exemple ?

M. Reynold MOTTIER, Conseiller communal : souhaite « tirer ses dernières cartouches » ! La Commission de gestion félicite la Municipalité pour son excellent travail et les finances qui sont en bonne santé. Il se dit toutefois surpris par certaines questions contenues dans le rapport ; il passe rapidement sur celle qui aborde l'usage abusif du carnotzet, qui, il le rappelle, reste un haut lieu symbolique dans le Canton de Vaud. Par contre, il a été choqué en lisant « *La Commission de gestion souhaite avoir un détail sur les tâches accomplies par les bûcherons dans une période de 4 semaines, soit les semaines 7, 21, 37 et 46* ». Il se demande pourquoi ces périodes ont été choisies ? Peut-être parce que ce sont des périodes de pleine lune ? La même question a du reste été posée au TSP (Travailleur Social de Proximité). M. von Der Aa, garde-forestier et M. Richard, TSP, ne sont pas des fonctionnaires confortablement assis dans un bureau administratif situé ici ou ailleurs. Ce sont des employés très actifs qui sont sur le terrain, ils sont en outre très

consciencieux et font un excellent travail. Il en conclut que leur poser de telles questions relève d'une erreur de jugement pour ne pas dire d'une mesquinerie ! Il termine par une question qu'il qualifie de clochemerlesque : il s'agit du nombre de clés qui circulent au sein de l'administration communale : 880 ! Il déduit que la Commune est bien outillée et que son avenir est assuré. A l'attention de la Commission de gestion il dit : « *Franchement ! Vous rendez-vous compte du temps perdu par la Municipalité et les services communaux pour répondre à une telle question ?* ». Ceci d'autant plus qu'elle n'a – à son avis – aucun rapport avec une bonne gestion de la Commune et son bien-être.

M. le Président : passe au vote des conclusions du rapport de la Commission de gestion ainsi que sur celles du rapport de la Municipalité.

→ le rapport sur la gestion 2015 est accepté à l'unanimité.

→ la gestion de la Municipalité est acceptée à une très forte majorité moins 1 abstention.

## **7. RAPPORT DES COMMISSIONS SUR L'EXAMEN DU PREAVIS SUIVANT :**

### **01/2016 : Réfection de la route des Paquays et création d'un giratoire sous le viaduc**

M. Dominique PACCARD, Rapporteur de la Commission ad hoc : procède à la lecture de son document. Celui-ci est disponible sur le site internet de la Commune.

M. Alexandre PASTORE, Rapporteur de la Commission des finances : procède à la lecture de son document, qui est disponible sur le site internet de la Commune.

M. Léonard STUDER, Conseiller communal : relève qu'il s'agit d'une construction entièrement financée par des propriétaires privés, qu'il remercie. Ce giratoire contribuera à augmenter l'efficacité du trafic mais il ne sait pas au juste si cela est nécessaire. Dans un même temps il sera procédé à la réfection de la route qui est en mauvais état, semble-t-il. A son avis, le meilleur point du projet est la création d'une boucle visant à fluidifier la circulation dans ce secteur, diminuer les bouchons et la pollution. Ceci est une bonne chose pour les utilisateurs qui viennent de l'extérieur de la Commune en voiture, pour les consommateurs ainsi que pour les commerçants dans la zone. Il en vient au cheminement piétonnier prévu et qui semble très mal fichu : les piétons doivent en effet changer plusieurs fois de côté sur cette route des Paquays, s'ils veulent rester sur un trottoir ; de plus, ils devront contourner le giratoire par l'est, côté montagne. Tôt ou tard, avec cette configuration, les piétons traverseront directement le giratoire, sans le contourner pour passer sur les passages sécurisés. Le cheminement naturel veut que le chemin piéton soit aménagé le long du canal de l'Eau-Froide. Il aborde la problématique des cyclistes : rien n'est prévu pour eux dans ce projet. Il se réfère à l'aménagement des voies routières, cyclables et navigables aux Pays-Bas : même type de topographie et mêmes contraintes d'un point de vue largeur des différentes voies, routières, autoroutières, cyclables et fluviales. Dès lors, il ne croit pas du tout à l'argument qui dit que la largeur disponible dans le secteur est insuffisante ni à celui qui prétend que les piétons et les cyclistes n'ont rien à faire dans une zone industrielle ou commerciale. L'Office fédéral de la statistique vient du reste de publier que 9% des gens vont à pied à leur travail et 6% en vélo (30% utilisent le train et 52% la voiture). Il résume en disant que le projet a des bons côtés mais que les aspects liés aux piétons et aux cyclistes le rendent inacceptable. Il propose donc un amendement « *La Municipalité prendra les disponibilités nécessaires afin qu'un trottoir soit aménagé sur le côté ouest du tronçon de la route des Paquays qui sera refaite, c'est-à-dire entre la route et le canal de l'Eau-Froide. Ce trottoir devra permettre la cohabitation avec les cyclistes ; il sera surbaissé là où nécessaire afin de permettre la circulation aisée des personnes à mobilité réduite* ».

M. Cédric ROBERT, Municipal : émet des doutes quant à la cohabitation des cyclistes et des piétons qui n'est, en général, pas très recommandée. Il indique aussi qu'il s'agit d'une piste cyclable en site propre, soit 3 mètres de large dans ce cas précis, ce qui est impossible en l'occurrence. Il en revient aux objets de ce préavis : giratoire et route des Paquays : une piste cyclable se doit d'être construite sur une certaine continuité, 1 km ou plus. Il admet que des utilisateurs se déplacent en vélo pour aller travailler (0.4% selon les chiffres reçus) et il rappelle que M. Dominique PACCARD, Conseiller communal, a largement abordé ce sujet depuis au moins 5 ans. La Muni-

palité a donc privilégié la route du Pont Noir à l'ouest de la voie de chemin de fer, pour la piste cyclable. Pour un peu que le petit pont soit maintenu (couloir à faune) et dès la fin des travaux de la zone des Belles-Fourches, ce tronçon serait idéal pour la mobilité douce. Dans le projet Agglo, 2 passages sous voies sont prévus le long de cette voie, ce qui permettrait la cohérence avec ce passage à mobilité douce. Il dit que tout ce qui est discuté ce soir a un coût : ce projet permet d'améliorer beaucoup de choses à moindre coût, mais tout ce qui y est ajouté va augmenter le financement à accorder à ce préavis. Il pense que cet amendement n'apporte rien et rappelle que les commerçants de la zone industrielle génèrent 2'500 emplois à Villeneuve. Ego Kieffer supprimera 75 emplois cet automne et le nouveau commerce qui s'installe et qui finance le giratoire, amène 50 nouveaux emplois. Il appelle à la cohérence : si la ZI est attractive et que la circulation y est agréable, les utilisateurs seront motivés à venir en voiture. De surcroît, le succès d'une Commune génère des emplois et des impôts qui vont servir justement, à financer ce genre de projet.

M. Léonard STUDER, Conseiller communal : réitère ce qu'il a dit : le projet a ses qualités qu'il ne conteste du reste pas. Mais il revient à l'aspect mobilité douce : que fait le Conseil pour les habitants de Villeneuve ? Il connaît des personnes qui actuellement, parquent leur vélo avant le viaduc tellement ils ont peur de passer à cet endroit. Ils ont besoin d'aide pour évoluer de manière sécurisée dans ce secteur. Son amendement – qui vise la création d'un trottoir sur le côté ouest de la route des Paquays, soit entre la route et le canal de l'Eau-Froide – est réaliste car un trottoir mesure entre 1,5 et 2 m ; les cyclistes pourraient y circuler sans, probablement, ne jamais y croiser un piéton et l'inverse est vrai aussi. Ce problème est un problème de sécurité et de confort pour la Commune. Le chemin piétonnier qui est prévu va dissuader les gens d'emprunter le trottoir et provoquer, un jour ou l'autre, un accident. C'est pour cela qu'il se bat.

M. Marcel YERSIN, Conseiller communal : n'est pas convaincu par cette présentation à laquelle manque un plan et un financement afin d'étayer la demande. En effet, ajouter un trottoir ici et là et autoriser les cyclistes à l'emprunter est imaginable, mais ceci reste finalement, pour sa part, très théorique. Il est attaché à ce qui est assuré : le rond-point financé par des privés et la réfection de la route dont la restauration est d'autant plus nécessaire, puisqu'un précédent crédit avait été refusé ; depuis, de l'argent a été engagé et si la route est laissée en l'état, cette solution finira par coûter cher : se priver de CHF 100'000.- de la part de privés d'une part et restaurer la route qui en a besoin. Il est donc convaincu par le besoin et le financement qui est prévu. En ce qui concerne la mobilité douce, il pense que le maximum a été fait. Il considère aussi que la Municipalité n'est pas venue avec un parcours qui serpente en ce qui concerne le parcours piétonnier en particulier. Il ne conteste pas que le risque d'accident existe, du fait d'avoir positionné le passage piéton d'un certain côté. La Municipalité a au contraire présenté ce projet en y ayant intégré tous les paramètres pour qu'il soit réaliste. Il invite les Conseillers à ne pas appuyer cet amendement et à voter les conclusions du préavis tel que présenté.

M. Cédric ROBERT, Municipal : rebondit sur les propos de M. Marcel YERSIN. Un amendement est proposé pour l'aménagement d'un trottoir dont on ne sait pas le prix. A la place des Conseillers, il ne pourrait pas décider cet ajout sans en connaître le coût, la longueur et sa position réelle. La demande manque cruellement d'informations pour permettre au Conseil de se décider.

M. Thierry SCHWITZGUEBEL, Conseiller communal : est surpris par cet amendement. Toutefois – en regard de la situation piétonnière dans ce secteur - il y a en effet des risques et des aspects effarants, comme un passage piéton dans l'herbe que les gens empruntent pour traverser la voie ferrée ! Il faut donc incontestablement et urgemment gérer la circulation piétonne dans cette zone. Il rappelle l'intervention de l'ancien syndic qui voulait installer une passerelle. En conclusion, il ne faut pas minimiser cette question de trottoir ; il s'agit peut-être d'un petit bout d'un ouvrage global qui doit relier les 2 côtés de la voie ferrée pour les piétons, adultes et enfants.

M. Dominique PACCARD, rapporteur de la Commission ad hoc : revient sur la question de la piste cyclable qui devait être installée à l'ouest de la voie de chemin de fer avec un hypothétique passage sous voies, comme décrit par le Municipal Cédric ROBERT. Il enjoint M. Léonard STUDER, Conseiller communal, à s'armer de patience : pour sa part, il y a environ 12 ans, il avait déposé une motion sur le thème de la mobilité douce : elle a été noyée, personne n'en a jamais reparlé et il n'a jamais eu de réponse. Il en revient au rapport, en particulier en ce qui concerne

une piste cyclable (qu'il avait souhaitée depuis la route du Stand) : elle est peut-être réalisable dans un premier temps, de la route du Stand à ce rond-point ; ceci serait utile mais la situation n'a pas été pensée comme cela. Pour le pratiquer tous les jours, il estime que ce carrefour est très dangereux et que cela nécessite un giratoire. En conclusion, il pense que – compte tenu des circonstances – ce préavis doit être accepté tel quel, sans amendement.

M. Cédric ROBERT, Municipal : reconnaît que le trottoir sur Pré-Jaquet est un peu étroit (environ 80 cm.). Ensuite et selon les réponses qui ont été données par la Municipalité, il y a un passage piéton qui fait traverser la route pour potentiellement utiliser la route du Stand où il y a peu de trafic. C'est à la jonction de la route du Stand et de Pré-Jaquet que se trouve le véritable trottoir comme décrit sur les plans. Actuellement, il est représenté par une bande marquée au sol et l'endroit devient une énorme flaque dès qu'il pleut, donc les gens marchent sur la route. Il relève aussi qu'un giratoire permet de rapprocher les passages piétons par rapport au centre du giratoire. Actuellement, il y a un cédez-le passage par rapport à la route du Viaduc et la législation exige 30 m. d'intervalle entre un cédez-le passage et un passage piéton. Il est certain qu'à cette distance, les usagers n'iront pas emprunter ledit passage. Il prend pour exemple le petit giratoire « prétexte » à la rue des Remparts : il permet aux habitants d'avoir un passage piéton à proximité, soit à environ 5 m. de la pastille du giratoire. Ce sera le même genre de situation et cela permettra de rejoindre les commerces qui se trouvent sur l'autre côté de la route. Il est donc persuadé que ce nouveau préavis améliore grandement la situation. Un autre aspect est celui des camions qui proviennent de sous l'autoroute : ils n'ont pas de visibilité sur la droite. Le giratoire résoudrait ce problème et contribuerait à ralentir les véhicules, ce qui impacterait positivement la circulation des cyclistes. Il recommande aux Conseillers d'adopter les conclusions des 2 Commissions et de rejeter l'amendement proposé.

M. Aurélien CLERC, membre de la Commission des routes : rappelle que mélanger piétons et cycles est la pire des choses. Une piste cyclable n'est valable que lorsqu'elle se trouve en site propre. Il est bien clair qu'il était lui-même favorable à l'installation d'une piste cyclable, mais malheureusement, elle n'amènera pas grand-chose si elle sert seulement à passer le rond-point. Il y aura d'autres possibilités pour le futur, comme celle de la route du Pont-Noir. De plus, si le cycliste vient depuis Aigle entre le rond-point et la voie de chemin de fer, il serait obligé de faire un « S » et de traverser la route, ce qui n'est pas non plus une solution du point de vue sécurité. Pour conclure, il y a déjà un trottoir même si le trajet est un peu plus court que de traverser par le rond-point et l'emplacement n'est pas comparable à une sortie d'école : les gens peuvent faire le détour pour passer sur le passage piéton. Tout a été pensé pour que la sécurité soit présente ; il s'agit de laisser la situation en l'état puisqu'il n'est pas possible d'installer une piste cyclable depuis le pont des Paquays jusqu'à la route du Stand. Il invite également à refuser l'amendement proposé.

M. Pierre GUIGNARD, Conseiller communal : revient sur le crédit d'étude voté dans le cadre d'URB8 dont fait partie la zone industrielle. L'un des chapitres concernait la mobilité douce et il aimerait savoir si ce préavis est conforme, si Transitec a été consulté et si les projections de circulation à moyen terme correspondent à ce qui a été étudié dans URB8 pour le reste de la Commune.

M. Cédric ROBERT, Municipal : répond que Transitec a été mandé à titre privé par le propriétaire d'ex Arteville, ex Villeneuve Outlet, ex Foxtown afin d'étudier le trafic pour une zone de commerces à forte fréquentation. C'est Transitec qui a suggéré cette boucle qui a été testée sans bouchon, un jour férié de grande affluence de la part des usagers valaisans. A son arrivée, URB8 a également mandaté Transitec en faisant bénéficier gracieusement la Commune de l'étude qui avait été réalisée pour Procimmo. En conclusion il valide la cohérence de la boucle à venir. Il précise qu'il y aura d'autres éléments comme une nouvelle ligne de bus qui fait un aller et retour avec d'autres arrêts, elle participera à un meilleur succès de fréquentation.

M. Michel OGUEY, Municipal : confirme que la solution pour les piétons et les vélos sera grandement améliorée dans ce secteur. Il s'agit bien d'une route ouverte au public et non pas d'une zone de rencontre ; il rappelle que pour une route ouverte à tous, il y a la Loi sur la circulation routière qui régit ceci ; si tout le monde la respecte, tout se passera bien. Il en revient à l'aspect financier : il préconise de rejeter l'amendement car il faut absolument pouvoir se baser sur un prix pour

prendre une décision. Il ne sait du reste pas si le parcours préconisé se situe sur des espaces publics ou non.

M. le Président : propose de voter l'amendement puisque la parole n'est plus demandée.

→ l'amendement est refusé à une grande majorité.

→ le préavis est accepté à une large majorité.

## **8. REPONSE DE LA MUNICIPALITE AUX POSTULATS, MOTIONS ET INTERPELLATIONS DU CONSEIL COMMUNAL**

**09/2016 : Interpellation de M. Aurélien CLERC : Vous avez dit « association de Communes ».** Ce dépôt peut être consulté sur le site internet.

M. Aurélien CLERC, dépositaire de l'interpellation : comprend bien que l'une des principales raisons de l'association des 5 Communes est liée à l'important engagement financier pour réaliser ce projet. Il revient à la question N° 2 et aurait souhaité des informations quant à la gestion des associations existantes (SDIS, EPUDEHL etc.) et celles en devenir : est-ce une volonté de les gérer séparément ou seront-elles regroupées dans le futur ?

Mme Annik MORIER-GENOUD, Municipale : sur le principe les Municipalités vont tâcher de les regrouper mais elles prendront des décisions au fur et à mesure de l'avancement des projets.

## **9. DEPOT DES CONSEILLERS**

**Motion de M. Dylan KARLEN & Consorts : « Pour une clarification du rôle des commissions permanentes de gestion et des finances »**

M. Le Président : indique que le Bureau ainsi que le Service des Communes ont validé le dépôt.

M. Marcel YERSIN, Conseiller communal : souhaite appuyer la motion de M. Dylan KARLEN, pour clarifier les flous existants et éviter les malentendus et des pertes de temps dans le fonctionnement de ces 2 Commissions.

M. Pierre GUIGNARD, Conseiller communal : pense qu'en vertu de la séparation des pouvoirs, ce n'est pas au Conseil communal de solliciter la Municipalité pour régler ce type de problème lié au Règlement. Le Bureau ou le Conseil a tous les outils pour réviser ces 4 articles.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller communal : relève que même si la situation est quelque peu bizarre, c'est tout de même la procédure qui veut cela : une modification d'un Règlement doit en effet passer par un préavis déposé par la Municipalité. En revanche, le motionnaire pourrait indiquer si ce dépôt doit être renvoyé à une Commission qui aurait tout loisir de plancher sur les articles incriminés. Dès lors, la Municipalité n'aurait plus qu'à mettre cette proposition sur papier.

M. Marie-Claude PELLET, Conseillère communale : revient à la demande d'annexe au Règlement Communal demandé par la Commission de gestion de l'année dernière : cette demande est toujours dans les mains du Bureau. Si cela est possible, les deux demandes de modifications pourraient être traitées en même temps.

M. Dylan KARLEN, dépositaire de la motion : invite la Municipalité à déposer un préavis qui proposera différentes variantes. Celui-ci sera soumis à une Commission. Dès lors, le Conseil sera à même d'examiner les différentes propositions.

M. Aurélien CLERC, Conseiller communal : demande s'il ne serait pas plus simple de nommer une Commission qui pourrait préparer ces articles et de les transmettre à la Municipalité. Le Conseil déciderait ensuite et éviterait peut-être plusieurs amendements.

M. Dylan KARLEN, dépositaire de la motion : remercie pour la proposition mais pense, a contrario, que cela compliquerait le déroulement puisque cela nécessiterait une Commission qui déciderait de la prise en considération de la motion et une 2<sup>e</sup> Commission pour rapporter ensuite. Pour agir rapidement, il serait judicieux de prendre cette motion en considération ce soir déjà.



M. Aurélien CLERC, Conseiller communal : approuve cette proposition.

M. Marcel YERSIN, Conseiller communal : valide aussi cette façon de faire suite à un contact avec le Service des Communes et du Logement du Canton, pour avis. C'est donc la bonne façon de procéder pour clarifier les flous existants. Dès lors, les Commissions de gestion et des finances pourraient travailler activement avec des rôles déterminés.

M. le Président : résume en évoquant les 2 choix possibles : le renvoi de la motion à une Commission chargée de préavisier puis son renvoi à la Municipalité, ou alors, la prise en compte immédiate de la motion et son renvoi à la Municipalité pour étude et rapport.

→ le renvoi à une Commission ad hoc est refusé.

→ la motion est renvoyée à la Municipalité pour étude et rapport, à l'unanimité.

**Interpellation du groupe SOC, déposée par M. Robert CONRAD : « Question relative à l'information écrite à la population ».** Version électronique disponible sur le site communal.

→ l'interpellation est renvoyée à la Municipalité qui répondra lors de la prochaine séance.

## 10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

Mme Annik MORIER-GENOUD, Municipale :

1. *« La journée du vendredi 17 juin, s'annonçait radieuse et a commencé sous les meilleurs auspices pour tout le personnel communal, qui se rendait, en compagnie de la municipalité, à Charmey en Gruyère, lors de sa sortie de législature. Elle a cependant failli tourner en catastrophe pour notre commune, puisqu'un coup de fil en provenance de Villeneuve annonçait en pleine visite guidée... « le Chalet de Chaude brûle ! ». Mesdames, Messieurs, soyez rassurés : nous l'avons échappé belle : notre Chalet de Chaude est toujours debout et la famille Yersin a même très rapidement pu reprendre la fabrication de ses fameux fromages d'alpage. Il n'en demeure pas moins que l'inquiétude fut légitime ce jour-là, puisque la sortie de la cheminée du chalet avait bel et bien commencé à brûler, et ce malgré une météo plutôt humide. Grâce à la réactivité de la famille Yersin, montée illico sur le toit pour arroser le feu débutant, le pire a été évité. Les pompiers ne furent pas en reste et un hélicoptère rapidement dépêché sur place a réussi à déverser son contenu de liquide sur la cheminée. Une réparation faite par un spécialiste, arrivé le lendemain sur place, permet à nos amodiataires de poursuivre leur activité cet été. La commune est en train d'étudier, avec le Ramoneur et l'ECA, la meilleure solution technique pour sécuriser définitivement la cheminée dès cet automne.*
2. *Depuis plusieurs années, une permanence de Pro Senectute dispense les lundis après-midi dans les locaux de notre TSP, des conseils aux aînés villeneuvois. C'est donc tout naturellement que la Commune de Villeneuve a décidé au mois de mai dernier d'adhérer à Pro Senectute Vaud, organisme très actif et engagé pour le bien des personnes âgées de notre Canton.*
3. *Sachez que du 4 au 9 juillet, sur initiative de notre TSP et en accord avec les CFF, le passage piéton sous les voies cff subira un lifting coloré sous forme de fresque, grâce à l'intervention artistique de jeunes villeneuvois guidés pour cela d'une main experte par l'association Chromatix, spécialisée en art graffitis. Par ailleurs, M. Richard poursuit ses activités adaptées à la saison d'été par une reconduction du projet Prév'Villeneuve, qui consiste, durant la période du jazz, en la distribution d'eau aux jeunes par leurs pairs, avant les concerts et ce en vue de prévenir les risques dus à la consommation d'alcool durant les soirées au jazz.*
4. *Pour la plus grande joie des enfants, la boule aquatique fera également sa réapparition 3x par semaine à la piscine de Villeneuve, et ils pourront aussi participer à une sortie, en naviguant sur la Demoiselle le 25 juillet prochain.*
5. *L'Euro-foot, ces jours-ci, est bien là pour nous le rappeler : le foot suscite toujours un bel engouement dans la population. On peut donc espérer que de nouvelles vocations naîtront à l'issue de cet euro... en effet, la municipalité a rencontré à plusieurs reprises, ces derniers mois, les dirigeants du Club de foot de Villeneuve. Malgré une bonne volonté affi-*

*chée de part et d'autre, force est de constater qu'un comité composé uniquement de non-villeneuvois peine à se faire connaître auprès d'éventuels sponsors locaux, et dans la vie associative de notre commune. Si un rapprochement avec le club de foot de Roche est actuellement en discussion, la municipalité regrette vivement l'absence de villeneuvois au sein du comité actuel. Nous lançons donc un appel à tout amateur (ou amatrice) de foot, parmi vous Mesdames, Messieurs, ou parmi vos connaissances, qui voudrait bien donner un peu de son temps pour soutenir une société villeneuvoise qui compte tout de même 85 jeunes adhérents et plusieurs dizaines d'adultes. Avis aux amateurs, la prochaine Assemblée générale aura lieu le 25 août prochain.*

6. *Et pour terminer, Mesdames, Messieurs, la municipalité tient elle aussi à vous souhaiter un très bel été et se fait un plaisir de vous distribuer une liste de toutes les activités et divertissements proposés qui auront lieu sur le territoire communal ces prochaines semaines ».*

M. Cédric ROBERT, Municipal : informe que le marronnier qui se trouvait vers l'arrêt de bus VMCV et le saule pleureur qui ombrageait la Calabre ont été abattus en urgence car ils étaient pourris à l'intérieur donc très dangereux. Ceci a été permis par la « radiographie » des arbres communaux dont il avait été question l'année dernière et qui générait une augmentation du budget puisque tous les arbres vieillissent. L'ensemble a été exécuté en 48h. avec communiqués de presse à l'appui pour appel à la prudence. Il rappelle qu'un arbre est tombé le samedi 11 juin dans le quartier Sous-le-Scex suite à de grosses pluies. L'accès au container du TSP ainsi qu'à certains garages est devenu impossible momentanément. En quelques heures l'équipe des forestiers a dégagé le site. Il félicite M. von Der Aa et son équipe pour leur réactivité.

## 11. DIVERS

M. Reynold MOTTIER, Conseiller communal souhaite prendre une dernière fois la parole après 18 ans de Conseil, de façon à prendre congé officiellement de l'assemblée. Après 40 ans passés à l'étranger dans de grandes métropoles, il s'est installé dans la Commune de Villeneuve, idéalement située entre lac et montagnes et de surcroît, commune viticole ! Il gardera un excellent souvenir de ces 4 législatures et des Commissions auxquelles il a participé : l'expérience a été humainement parlant très enrichissante. Il évoque cette fin de législature en utilisant une métaphore : dans 1 semaine le bateau arrivera à quai, certains passagers y resteront, d'autres en descendront ou y embarqueront. Le 1er juillet, il jettera l'ancre pour une longue traversée de 5 ans. Il souhaite bon vent et bonne chance à tous.

M. Frédéric PARISOD, Conseiller communal : à son tour de dire au revoir à l'assemblée. Il quitte cette belle salle où il a passé de très beaux moments. Il aimerait surtout remercier l'équipe qui l'a soutenu dans son rôle de Président de la naturalisation pendant environ 15 ans : la Municipalité, le Greffe, la Police, la Bourse, le Service technique et en particulier Mme Chantal Bugnard pour son aide inconditionnelle. Il remercie également M. Mottier, ancien Président pour les bons moments passés ensemble. Il souhaite le meilleur à la nouvelle équipe de la naturalisation.

M. Christophe DUBOIS, Conseiller communal : ne s'en va pas mais aimerait adresser un mot à M. Cédric ROBERT, Municipal : *« Vous avez été la cible d'une campagne électorale particulièrement agressive (la pire qu'il a lui-même suivie depuis une vingtaine d'années), dont les coups bas bien en dessous de la ceinture ont été malheureusement chose courante. C'est triste et ce n'est pas à l'honneur de ceux qui usent de ces méthodes. Vous avez eu à traiter des dossiers difficiles et surtout très impopulaires, cela vous a valu des attaques injustifiées et lamentables que ce soit sur votre statut professionnel, sur votre bilan où vous avez été victime de pitoyables campagnes mensongères et pire encore, de honteuses et graves insultes. Malgré toutes ces bassesses, vous avez su rester digne et honnête, remplir votre mission jusqu'au bout avec pour seul objectif, le bien-être de nos administrés, sans esprit carriériste ni intérêt personnel. Vous pouvez finir votre mandat la tête haute et le sentiment du devoir accompli. Bon nombre de Conseillers pour qui les mots Ethique, Respect et Dignité veulent encore dire quelque chose se joignent à moi pour dire bravo et merci pour votre engagement durant cette législature. Bon vent pour la suite de votre vie privée et familiale ainsi que pour votre carrière professionnelle et associative ».*

M. Thibaut CORNET, Conseiller communal : se réfère au vœu N°3 de la Commission de gestion qui parle des archives communales. Etant donné que dans les communications municipales il n'y a aucune référence quant à ce sujet, il réitère la question qu'il avait déjà posée : y aura-t-il bientôt un dépôt de préavis quant à ces archives ?

Mme Corinne INGOLD, Municipale : pense que la nouvelle législature débutera avec ce préavis.

M. Dominique PACCARD, Conseiller communal : s'adresse à Mme Corinne INGOLD, en passe de devenir Syndique : qu'en est-il de l'embellissement des containers ? En avril elle avait validé que l'étude de cette question était en cours. Il espère, maintenant qu'elle va être Syndique, que ces cabanes soient embellies.

Mme Corinne INGOLD, Municipale : souhaite que l'on parle de « pavillons » pas de containers, de cabanes etc... D'ici la fin de la semaine, le groupe de travail a rendez-vous avec quelques représentants des écoles pour faire des propositions. Ce sujet concernera aussi la nouvelle législature.

M. Boris NICOLET, Conseiller communal : parle du trou béant et qui le reste depuis des jours à la rue des Fortifications, vers le cabinet médical. Il demande quand il sera rebouché.

M. Cédric ROBERT, Municipal : lui répond que cela fait partie des travaux liés au réseau Swisscom haut-débit et qu'il y a aussi un autre endroit qui est impacté vers les VMCV. Il lui répondra personnellement car il n'a pas tout le calendrier en tête.

M. Cédric ROBERT, Municipal : s'adresse maintenant à M. Christophe Dubois en lui disant qu'il l'a bien eu ! Il ne voulait pas prendre la parole car ceci est un peu émouvant. Il souhaite dire à tous qu'il a eu une chance énorme d'être élu Municipal car c'est une fonction qu'il trouve formidable et qui mérite qu'on la vive une fois, pour ceux qui ont envie de prendre des coups, parfois. Ayant pratiqué les sports de combat, cela lui a permis de passer au travers de certains événements qui ont été cités. Il va du reste se remettre au sport ce qui le changera du régime municipal : cacahuètes et vin blanc ! Il souhaite à tous de respecter cette démocratie, de ne pas en abuser, de se souvenir que les autorités sont au service des citoyens ; il faut parfois travailler de concert, même si les opinions sont divergentes. Au-delà des arguments de campagne, des arguments partisans, il ne faut jamais oublier les citoyens. Il remercie l'assemblée pour son travail et pour lui avoir attribué ce poste pendant 5 ans. Il souhaite bon vent aux futurs Municipaux qui vont poursuivre les dossiers, pour certains très compliqués et très émotionnels. Il part sans regret et souhaite une bonne soirée à l'assemblée.

M. le Président : invite à poursuivre la discussion mais celle-ci n'est plus demandée. Il est 20h00, il remercie l'assemblée et invite les Conseillères et Conseillers à se rendre au club de voile pour la traditionnelle grillade.

Villeneuve, le 19.07.2016

LE  
CONSEIL COMMUNAL  
DE VILLENEUVE

Le Président :



*Dominique PYTHOUD*



La Secrétaire :



*Michèle PORCHET*